



*Himalia*

*Capitalisation*

**Orchestrez votre vie  
avec assurance**



**LA FEDERATION  
CONTINENTALE**  
assurances sur la vie

## LES VERSEMENTS

### Versements libres

- Versement initial : 5 000 Euros minimum.
- Versement initial si VLP dès la souscription : 1 000 Euros minimum.
- Versements complémentaires : 2 000 Euros minimum.
- Minimum par support : 1 000 Euros minimum.

### Versements libres programmés

- Périodicité : Mensuelle, Trimestrielle, Semestrielle, Annuelle.
- Montants minimum : 150 € / mois, 300 € / trimestre, 500 € / semestre, 1 000 € / an.
- Minimum par support : 150 euros.
- Dates de prélèvement : le 10 ou le 25 du mois.

## LES FRAIS

### Frais d'entrée :

- Versement initial, versements libres et versements libres programmés : 4,50 %.

### Frais de gestion :

- Fonds EPI de Prudence-Vie : 0,80 point / an.
- Fonds en Unités de Compte : 1 point / an, prélevés par trimestre.

### Frais d'arbitrage :

- Un arbitrage **gratuit** pour la durée du contrat ; les suivants : 0,50 % minimum 30 €, plafonné à 300 €.
- Arbitrage en ligne : 15 € par transaction.

## LES ARBITRAGES

- Montant minimum : 2 000 € ou la totalité du support.
- Solde minimum sur chaque support après arbitrage : 1 000 €.

## LES DATES D'INVESTISSEMENT / DÉSINVESTISSEMENT

- Versements : J + 5 (jours ouvrés, J = date d'encaissement par la compagnie).
- Rachats : J + 5 (jours ouvrés, J = date de réception de la demande par la compagnie).
- Arbitrages courrier : J + 3 (jours ouvrés, J = date de réception de la demande par la compagnie).
- Arbitrages en ligne : J + 1 (jours ouvrés, J = date de réception de la demande par la compagnie).

## LA DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE

### Avance

- Possible dès que le contrat a 6 mois.
- Montant minimum : 2 000 €.
- Montant maximum : 60 % de la valeur atteinte du contrat.
- Frais : Année en cours : Taux Moyen des emprunts d'Etat (TME) + 1 point.  
Années précédentes : Taux le plus élevé entre le TME + 1 point et le taux de rendement du fonds EPI + 1 point.

### Rachat partiel

- Possible à tout moment.
- Montant minimum 2 000 €.
- Solde minimum par support après rachat 2 000 €.

### Rachat total

- Possible à tout moment.
- Sortie en capital ou en rente viagère (réversible ou non) si le contrat a une durée d'au moins 6 mois.
- Montant minimum des arrérages : 72 €.

## LES OPTIONS DE GESTION

### Dynamisation des Plus-Values

- Possible à tout moment
- Valeur atteinte minimum sur le fonds EPI : 10 000 €.
- Périodicité : Annuelle (après distribution de la participation aux bénéficiaires).
- Supports de dynamisation : maximum au choix.
- Montant minimum de transfert : 100 €.

### Sécurisation des Plus-Values

- Possible à tout moment.
- Valeur atteinte minimum sur le contrat : 10 000 €.
- Périodicité : Hebdomadaire (Vendredi).
- Seuils de Plus-Values : 5 %, 10 %, 15 %, 20 %.  
Support de sécurisation : Fonds EPI.

### Rachats partiels programmés sur le fonds EPI

- Possible à tout moment.
- Valeur atteinte minimum sur le fonds EPI : 10 000 €.
- Périodicité : mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle.
- Montants minimum 200 € / mois, 500 € / trimestre, 1 000 € / semestre, an.

### Transferts programmés

- Valeur atteinte minimum sur le fonds EPI : 10 000 €.
- Périodicité : mensuelle, trimestrielle.
- Montants minimum : 1 000 € / mois ou trimestre.
- Minimum par support : 1 000 €.